



Vente à perte ou pas ??????

Par **Alkomoim**, le **03/07/2010** à **12:11**

Bonjour,
Je suis réparateur automobile.
Je me suis engagé auprès d' une compagnie d' assurance de lui retroceder lors du reglement une comission de 13.5%
jusqu' ici tout va bien.
Seulement depuis cette année les constructeurs automobiles ont revus à la baisse les remises accordées sur les pièces auto.
à titre d' exemple pour un bandeau de porte j' ai 8% de remise.
Pour finir donc un bandeau de porte affiché a 20 euros ttc
je le paye 18 euros 40 ttc et je le vends 17euros 30 ttc
Est ce considéré comme de la vente à perte ?